

Extrait du registre des délibérations

Délibération 2025-005 Compte de gestion 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 avril 2025 à 10 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Syndical du SMGV de l'ICPE de Villeneuve-lès-Boulac s'est réuni dans la salle du Conseil à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. DUMOULIN Jean-Marc, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le 27 mars 2025.

Participants

Présents :

M. DUMOULIN Jean-Marc, M. ASTRUC Thierry, M. SABATIER Robert, Mme ROUYER Bouchra, M. RIQUET Alain, M. OF Jacques, Mme GIBERT Janine, M. MEJA Frédéric, Mme GOUSMAR Isabelle, M. SARRAU Bertrand, M. LENORMAND Benjamin, M. POUYDEBAT Jean-Louis, M. BOUTRY Pascal,

Absents :

Mme LAVAL Carole, M. MAUREL Cédric, Mme DAUBET Anne-Laure, M. VERDEAU BORNE Sébastien, M. BERTORELLO Pierre.

Membres ayant donné pouvoir :

M. CHOLOT Éric a donné pouvoir à M. POUYDEBAT Jean-Louis

Secrétaire de Séance : Mme ROUYER Bouchra

Membres en exercice - 19 | Membres présents - 13 | Pouvoirs - 01 | Membres absents - 05

Exposé

Monsieur le Président indique que le Compte Administratif est conforme au Compte de Gestion du Trésorier et propose de le voter.

Résultats budgétaires de l'exercice

43400 - SM GESTION ICPE VILLENEUVE -

Exercice 2024

| | SECTION D'INVESTISSEMENT | SECTION DE FONCTIONNEMENT | TOTAL DES SECTIONS |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------|
| RECETTES | | | |
| Prévisions budgétaires totales (a) | 46 000,00 | 707 900,00 | 753 900,00 |
| Titres de recette émis (b) | 7 509,82 | 475 256,19 | 482 766,01 |
| Réductions de titres (c) | | | |
| Recettes nettes (d = b - c) | 7 509,82 | 475 256,19 | 482 766,01 |
| DEPENSES | | | |
| Autorisations budgétaires totales (e) | 46 000,00 | 707 900,00 | 753 900,00 |
| Mandats émis (f) | | 594 636,87 | 594 636,87 |
| Annulations de mandats (g) | | 146 368,83 | 146 368,83 |
| Dépenses nettes (h = f - g) | | 448 268,04 | 448 268,04 |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | | | |
| (d - h) Excédent | 7 509,82 | 26 988,15 | 34 497,97 |
| (h - d) Déficit | | | |

Décision

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n°2024-008 en date du 29 mars 2024 portant adoption du budget primitif de l'exercice 2024,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes a été réalisée par le Trésorier et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le conseil syndical DECIDE :

- **D'approuver** le compte de gestion 2024, tel que présenté et annexé
- **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Résultats Du Vote

Votants – 14 | Pour – 14 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Mairie de Villemur sur Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire,



Bouchra ROUYER



Le Président,



Jean-Marc DUMOULIN